

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : AQUAFINESSE SPACLEAN
Code de produit : SWE-SC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. PC0 Autres. Entretien de piscine et spa.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Special Water Europe BV
Plesmanstraat 50
3905 KZ VEENENDAAL, les Pays-Bas
Téléphone : +31 318 525 311
Télécopie : +31 318 551 836
E-mail : msds@aquafinesse.com
Website : www.aquafinesse.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31 318 525 311 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Corrosion cutanée, catégorie 1B. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Risques pour la santé : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.
Risques physiques/ chimiques : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible. Peut être corrosif pour les métaux.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 dust Ne pas respirer les poussières.

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P260 dust	Ne pas respirer les poussières.
		P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
		P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
		P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
		P405	Garder sous clef.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Méta-silicate de disodium ; Bis(peroxy-monosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium .

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de blanchiment oxygénés	< 5

Autres informations : Selon Règlement (CE) no 1272/2008, annexe II, section 3, l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher et une fermeture de sécurité pour les enfants.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Carbonate de sodium	25 - < 50	497-19-8	207-838-8		01-2119485498-19
Métasilicate de disodium	20 - < 25	6834-92-0	229-912-9		01-2119449811-37
Sulfate d'aluminium potassique dodécahydrate	10 - < 20	7784-24-9	616-521-7	MAC	
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	1 - < 3	70693-62-8	274-778-7		01-2119485567-22

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Carbonate de sodium	Eye Irrit. 2	H319	GHS07
Métasilicate de disodium	Met. Corr. 1; Eye Dam. 1; Skin Corr. 1B; STOT SE 3	H290; H318; H314; H335	GHS05; GHS07
Sulfate d'aluminium potassique dodécahydrate	-----	-----	-----
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H314; H412	GHS03; GHS05

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle ou appliquer de l'oxygène. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Contact cutané : Rincer la peau immédiatement avec d'eau abondant et laver avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas des brûlures ou d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Transporter immédiatement à l'hôpital.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer de l'essoufflement ou de détresse respiratoire.
- Contact cutané : Corrosif. Peut provoquer rougeurs, mal et graves brûlures (ampoules).
- Contact oculaire : Corrosif. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères. Larmes.
- Ingestion : Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Eau pulvérisée.

 Non appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : L'échauffement accélère la décomposition, en libérant de l'oxygène qui intensifie le feu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la acide. Ne pas utiliser de la sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).
 Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums. PET et PETG.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

 Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	
Carbonate de sodium	BE	1	3	-	
Sulfate d'aluminium potassique dodécahydrate		2	-		
Sulfate d'aluminium potassique dodécahydrate		1	-		MAC: DA, SE
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium		6	-		MAC: DE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de sodium Métasilicate de disodium	Inhalation			10 mg/m ³	
	Dermal				1,49 mg/kg bw/day
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	Inhalation				6,22 mg/m ³
	Dermal		80 mg/kg bw		20 mg/kg bw/day
	Inhalation	50 mg/m ³	50 mg/m ³	0,28 mg/m ³	0,28 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Carbonate de sodium Métasilicate de disodium	Inhalation	10 mg/m ³			
	Dermal				0,74 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,55 mg/m ³
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	Oral				0,74 mg/kg bw/day
	Dermal	0,22 mg/kg bw	40 mg/kg bw		10 mg/kg bw/day
	Inhalation	25 mg/m ³	25 mg/m ³	0,14 mg/m ³	0,14 mg/m ³
	Oral		10 mg/kg bw		10 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Métasilicate de disodium	Water	7,5 mg/l	1 mg/l	
	Intermittent water STP			7,5 mg/l 1000 mg/l
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	Water	0,022 mg/l	0,00222 mg/l	
	Sediment	0,0782 mg/kg	0,00796 mg/kg	
	Intermittent water			0,0109 mg/l
	STP			108 mg/l
	Soil			1 mg/kg
	Oral			44,44 mg/kg food

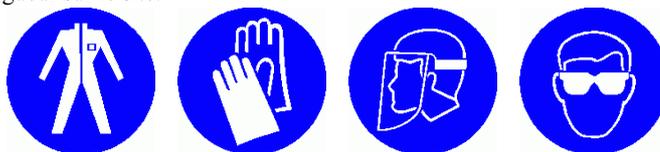
8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc au butyle. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: masques anti-poussière de type FFP1 ou supérieure, conforme à la norme NE 149.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc au butyle. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : Porter un écran facial ou des lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide.	
Couleur	: Blanc.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Non applicable.	
pH	: 12,5	solution à 10%.
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: Impertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.	
Température d'auto-inflammabilité	: Inconnu.	Ne contient pas de substances avec une température d'auto-inflammabilité connue.
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: > 30 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.

Limites d'explosion (% dans l'air)	: Non applicable.	
Propriété d'oxydation	: Faiblement comburant.	
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Non applicable.	Solide.
Viscosité (40°C)	: Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	: Très faible.	Solide.
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Très faible.	Solide.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

*

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Réagit violemment avec des acides. Dégage d'une grande quantité de chaleur possible. Réagit avec des métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des composés halogénés. Conserver à l'écart des métaux lourds.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxygène.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë	: CL50 calculé: > 7,158 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 26 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système respiratoire. Effet(s): Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
Corrosion/irritation	: Corrosif. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire souvent manifeste après plusieurs heures Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
Sensibilisation	: Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact cutané	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Corrosif. Provoque de graves brûlures.
Sensibilisation	: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	
Corrosion/irritation	: Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 1724 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
Corrosion/irritation	: Corrosif. Peut provoquer maux brûlante de gorge et bouche. Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
Cancérogénicité	: Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Métasilicate de disodium	Irritation de la peau	Corrosif.	OECD 404	Lapin
	Mutagenicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	127 mg/kg bw/d	-----	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	-----
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	-----	-----
	Irritation des yeux - estimation	Corrosif.		Lapin
Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	DL50 (orale)	662 mg/kg bw	-----	Souris
	DL50 (orale)	1204 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Rat
	CL50 (inhalation)	> 5000 mg/m3		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Irritation de la peau	Corrosif.	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Très irritant	-----	Lapin
	NOAEL (inhalation)	1,4 mg/m3		
	Mutagenicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris

	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène	OECD 414	Rat
--	------------------------------	----------------	----------	-----

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 190 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 188 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe : Non applicable. (< 3)
(La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMD : 20 01 29

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Métasilicate de disodium ; Bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium)
 Nom d'expédition (IMDG, IATA) : CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Disodium metasilicate ; Pentapotassium bis(peroxymonosulphate) bis(sulphate))

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8
 Code de classification : C10
 Groupe d'emballage : II
 Etiquette de danger : 8
 Le code de restriction en tunnels : E



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8
 Groupe d'emballage : II
 EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B
 Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: Maximum Allowable Concentration
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Corr. 1A	: Méthode de calcul
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul
STOT SE 3	: Méthode de calcul
Met. Corr. 1	: Principes d'extrapolation

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Met. Corr. 1	: Corrosif pour les métaux, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.